

L'Afer lance son Plan d'Épargne Retraite (PER) : Afer Retraite Individuelle

Paris, le 30 janvier 2020 – Depuis 1976, l'Afer se bat pour que ses adhérents puissent faire fructifier leur épargne dans les meilleures conditions possibles, dans le cadre de l'assurance vie. L'association ouvre désormais un nouveau chapitre de son histoire, en proposant aux épargnants un produit d'épargne innovant : **Afer Retraite Individuelle**, amené à devenir un Plan Epargne Retraite (PER) de référence.

Afer Retraite Individuelle va en effet permettre aux adhérents de l'Afer d'épargner pour leur retraite dans un cadre assoupli, en bénéficiant d'un contrat proposant une gestion financière très riche, un taux de conversion en rente connu car garanti dès leur adhésion, et la possibilité de sortir au moment de leur retraite, en rente viagère, en capital, en capital fractionné ou en un mix entre rente et capital. Trois modes de gestion financière (Gestion Évolutive, Gestion Sous Mandat et Gestion Libre) et jusqu'à 80 supports d'investissement, dont 15 labellisés ISR, seront offerts aux épargnants.

L'Afer n'avait jusque-là jamais proposé de produit de retraite individuel, comme le PERP ou le contrat Madelin, considérant que ces produits, contraignants et ne prévoyant que la possibilité d'obtenir une rente, ne respectaient pas totalement la liberté de l'épargnant. L'introduction du PER par la loi PACTE a changé la donne, en créant un produit qui conforte les avantages des PERP et Madelin, sans leurs inconvénients pour l'épargnant.

« La retraite est intimement liée à l'histoire de l'Afer. Avec le PER, qui a fait l'objet de discussions exigeantes entre Bercy et notre association, déterminée à faire de ce nouveau produit d'épargne un vrai succès populaire, nous allons enfin pouvoir faire cohabiter le « E » et le « R » de l'Afer, pour le plus grand bénéfice des épargnants », a déclaré Gérard Bekerman, Président de l'Afer.

A propos de l'Afer

L'Afer - Association Française d'Épargne et de Retraite – est la première association d'épargnants en France, avec plus de 770 000 adhérents représentant une épargne de 55 milliards d'euros. Créée en 1976, l'Afer a révolutionné le marché de l'assurance vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat souscrit auprès d'Aviva, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. Grâce à sa puissance et son poids économique, l'Afer est une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et des 15 millions d'épargnants le rend nécessaire.

Information presse :

Quentin Duthilleul – GPLUS

quentinduthilleul@gpluseurope.com

01 80 05 24 13 – 06 58 61 96 93